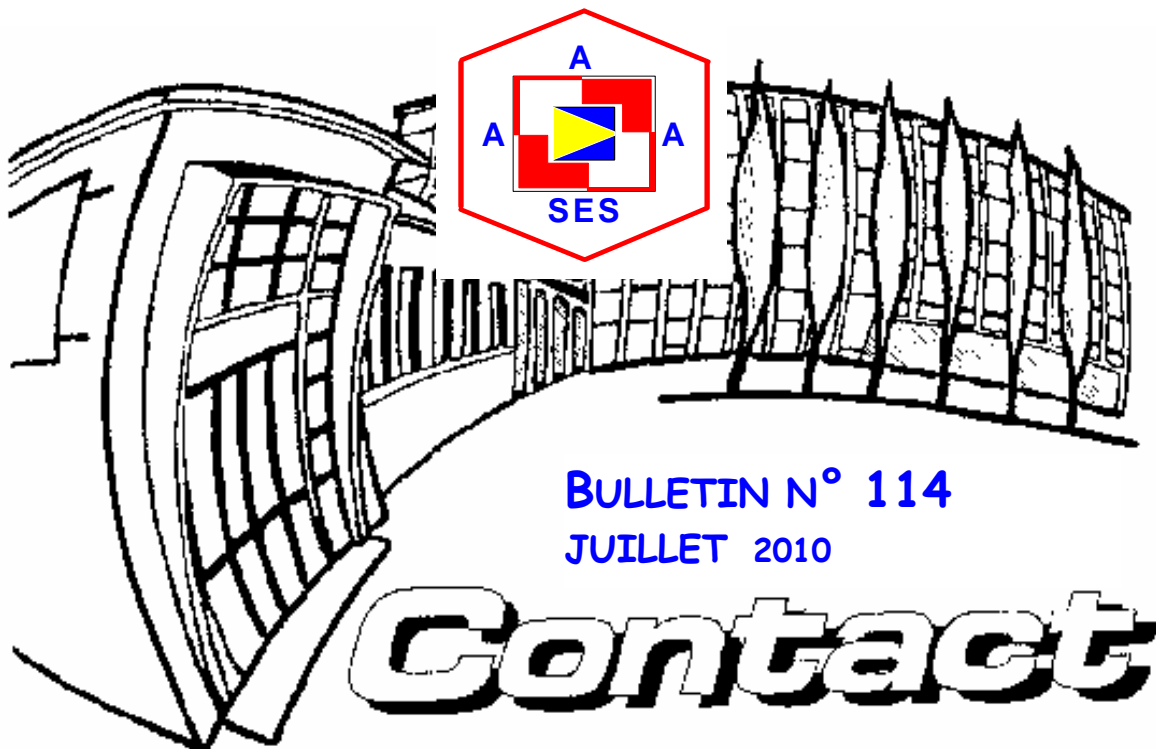


AMICALE des ANCIENS APPRENTIS de L'ECOLE du S.E.S. NORD et des autres Dispositifs de Formation S.E.S Associés

Siège social : rue Joseph Lemius 60230 CHAMBLY - CCP : 6014.09 L PARIS

Tél. FT 01 30 28 64 91 - SNCF : 21 64 91 - Fax FT 01 30 28 64 14 - SNCF : 21 64 14

Site Internet : <http://aaases.free.fr>



BULLETIN N° 114
JUILLET 2010

Contact

Le mot du Président

Depuis quelques années, nous vivons une accélération de l'utilisation de l'informatique et de son introduction au sein des systèmes plus ou moins complexes. Cette évolution touche autant les produits de la vie courante (électroménager, automobiles...) que les produits industriels (contrôle industriel, appareils médicaux, transactions financières...).

Ces modules informatiques sont insérés dans des systèmes dont un dysfonctionnement peut avoir un impact direct ou indirect sur l'intégrité (blessure, pollution, altération de l'environnement...) et/ou sur la vie des personnes (utilisateurs, population...) ou un impact sur le fonctionnement d'une organisation. Cette informatisation permet une automatisation toujours plus poussée des processus au sein de l'industrie et pose également des questions concernant le rôle de l'opérateur dans la gestion des modes dégradés. Ces systèmes sont soumis à des exigences de sûreté de fonctionnement.

La sûreté de fonctionnement des systèmes numériques ou non numériques n'est aujourd'hui plus une préoccupation mais une exigence, au même titre que la productivité, qui s'est imposée progressivement à la plupart des secteurs industriels et technologiques. Les systèmes sûrs de fonctionnement doivent se prémunir contre certaines défaillances qui peuvent avoir des répercussions désastreuses pour les personnes, pour l'entreprise (image de marque, aspect financier...) et/ou pour l'environnement... et ce n'est pas la catastrophe BP qui nous dira le contraire. Dans des systèmes numériques programmés, deux types d'éléments sont mis en œuvre : les éléments matériels (unité de calcul, mémoire, bus, automate programmable...) et les éléments logiciels (programme, bibliothèque, système d'exploitation...).

Dans le cadre des normes européennes actuelles, c'est essentiellement l'aspect sécurisation de la partie matérielle (architecture redondante de type N/P...) et du processus de développement (documentation, regard extérieur, certification payée par le constructeur...) qui est défini. Dans le cas où la gravité et/ou la fréquence associée aux risques est très importante, il est dit que le système est critique. Une des caractéristiques de ces systèmes réside alors dans le fait qu'ils sont soumis à des évaluations. Ces travaux donnent lieu à un certificat qui atteste de la conformité du système à un référentiel défini par le client. (Ce certificat de conformité de la conception n'inclut pas les conditions d'usage). Ces travaux sont réalisés par des équipes extérieures, généralement extérieures au processus de développement.

Si les principes de sécurisation des architectures sont bien connus (même s'ils ne sont pas toujours rigoureusement suivis...), rares sont les méthodologies de développement des logiciels réalisant des fonctions critiques incluant des contraintes de testabilité, de maintenabilité, de lisibilité pour les acteurs métiers du projet... Comment alors maîtriser les objectifs de sécurité si l'on ne peut garantir l'exécution sans erreur d'un logiciel, quelques soient les combinaisons probables ou non des entrées (dans le cadre de postulats clairement définis) et lorsque les informaticiens effectuent des choix de conception ayant un impact sur les fonctions critiques ?

Dans les systèmes informatiques avec logiciel programmé, les fonctions de sécurité sont réalisées par un logiciel algorithmique qui remplace nos anciens « taquets » ou « contacts de relais ». La sécurité de ces fonctions repose alors sur l'architecture logicielle, les boucles, les instructions conditionnelles et surtout, la bonne compréhension des fonctions de signalisation par les informaticiens et/ou les

industriels. Des études ont montré que plus de $\frac{3}{4}$ des accidents impliquant ce type de systèmes proviennent d'erreurs ou d'incomplétudes de spécifications, notamment des évolutions et des actions de maintenance (Etude Gartner Consulting - mars 2009). D'une manière générale, la majorité des industriels et même certains gestionnaires d'infrastructure se contentent, devant la complexité des systèmes et la limitation des délais alloués à la validation des systèmes critiques, à une approche « probabiliste » de la sécurité (« après N scénarii de test le système est validé... ») abandonnant ainsi toute démonstration « déterministe » (ou formelle) de l'exhaustivité de la couverture des risques.

A un collègue qui m'interrogeait sur la différence entre ces deux approches et la nécessité de distinguer le « logiciel fonctionnel » (métier) de l'ensemble « matériel et logiciel de base » (technique informatique), je lui citais deux exemples :

- un homme a laissé ses poules hors du poulailler, doit-il entrer à la maison avant la nuit pour les préserver du goupil aperçu hier ? Dans l'approche probabiliste, considérant qu'il y a peu de chance que le goupil s'attaque à ses douces justement cette nuit là, il ne rentre pas, économisant ainsi un trajet. Dans l'approche déterministe, considérant qu'il existe une possibilité non maîtrisable d'atteindre l'événement redouté, il rentre pour « enclencher » ses poules dans le poulailler.

- un agent doit tester la table d'enclenchement d'un poste. Dans l'approche probabiliste appliqué à tort au fonctionnel, l'agent réalise un certain nombre d'essais (« aussi exhaustif que possible... ») avant de se déclarer satisfait. Dans l'approche déterministe, se rappelant les préceptes d'un certain Descubes (première publication sur les méthodes formelles appliquées à la signalisation en 1896 dans la RGCF) l'agent vérifie qu'à toute incompatibilité nécessaire

(obligations de preuve ou propriétés de sécurité) correspond deux enclenchements utiles interdisant les mises en position interdites. L'approche probabiliste se limite alors à la probabilité de rupture d'un taquet, d'un excès de jeux mécaniques... qui rendrait l'un des enclenchements inopérants. Mais n'est-ce pas là le rôle de la maintenance ?

N'en déplaise à nos sirènes journalistiques, le risque zéro peut bel et bien exister dans un espace clairement défini (maintenance suffisante requise pour que les jeux mécaniques soient maîtrisés...), qu'il s'agisse de l'informatique ou d'un autre ... « ique » (une autre technique). Il s'agit donc de ne pas baisser les bras, par faiblesse ou incompetence, devant ces pressions qui ne visent en rien le bien du chemin de fer. A l'heure où ces visions plus « relatives » de la sécurité ferroviaire semblent émerger (je dirais personnellement, se confirment), conservons notre rigueur, notre attachement au déterminisme cher à notre « ancien » Descartes. La sécurité n'a pas de prix, soyons attentifs. Ainsi apparaissent encore plus clairement l'importance et le poids de la formation professionnelle, comme une approche philosophique ou éthique... mais c'est encore le sujet d'un autre mot. Abandonner la maintenance, et par là la sécurité système à des entités extérieures visant potentiellement d'autres intérêts me semble délicat... y compris sur le simple plan économique (durée de vie, gestion des évolutions fonctionnelles...).

J'ai été un peu long, je le crains, mais j'espère vous avoir éclairé et convaincu de la nécessité de maintenir, le cas échéant avec des méthodes et des outils modernes, notre détermination à une haute exigence de sécurité déterministe. Je vous souhaite bonne lecture de ce Contact qui reprend notamment nos travaux lors de la sortie annuelle de Dijon, sortie en tous points remarquables, tant par le contenant que le contenu de nos échanges.

Amicalement

Marc 13/07/2010

L'été est là ! Le soleil aussi ! Un contexte pour voir la vie en rose, et pourtant En dehors de toute considération politique, nos statuts nous imposant de ne point aborder ce sujet dans nos instances, les inquiétudes relatives au devenir de nos métiers du SES et conjointement à cela et d'une manière très générale, les perspectives de transformation des formations initiale et continue qui pourraient s'orienter vers des cursus industriels, diplômes de l'éducation nationale à l'appui, complétés par des formations professionnelles « accélérées », nous laissent perplexes. En effet, nous qui avons travaillé plus d'une année sur l'amélioration des cursus de formation professionnelle aux fins d'améliorer, voire de parfaire, les compétences des opérateurs de maintenance titulaires de BAC PRO obtenus par le biais de la formation en alternance et plus précisément de l'apprentissage, nous avons pu constater les carences parfois importantes de nos jeunes agents, notamment dans les domaines informatique et électrique et ce, malgré des programmes étoffés et suivis par « l'équipe pédagogique » SNCF-Education Nationale intégrant de nombreuses applications sur installations électriques de sécurité.

Par ailleurs, entendre parler ici ou là, mais de plus en plus souvent, de l'exécution des maintenances par des entreprises conceptrices de systèmes de sécurité alors que nous savons par expérience que les concepteurs intègrent très rarement les dispositifs techniques facilitant ces maintenances, nous amènent à nous poser la question de l'identité des experts techniques susceptibles d'intervenir dans les meilleures conditions sur ces installations lorsqu'elles défailiront !

Ces interrogations ont largement alimenté nos débats lors de la séance de travail de Dijon ; vous le vérifierez en lisant le compte-rendu de cette réunion.

Nous espérons vivement avoir des informations plus rassurantes par notre Président d'Honneur lors de l'assemblée générale du 25 septembre prochain.

Bien entendu, ces soucis n'ont pas perturbé le bon déroulement de notre sortie touristique et n'ont pas, non plus, influé sur la qualité de l'ambiance amicale au sein du groupe.

Par ailleurs, dans ce numéro 114, vous noterez quelques informations sur l'activité du comité au cours de l'année écoulée ; nous avons effectivement décidé de vous tenir informés régulièrement des dates et du contenu de ses réunions, ayant constaté que bon nombre d'amicalistes ignoraient les thèmes de nos travaux et les suites qui leur étaient données, hormis les compte-rendus des activités majeures paraissant dans « Contact ».

Pour terminer, je vous donne rendez-vous le **25 septembre 2010, au CNFI du Moulin Neuf**, pour notre 60^{ème} assemblée générale ; j'espère que vous viendrez nombreux fêter l'anniversaire de la création de notre Association. Aussi, j'invite tous les amicalistes à faire le maximum pour amener des jeunes ex-apprentis non adhérents à participer à cette assemblée générale, quelque peu exceptionnelle, afin de leur faire découvrir qui nous sommes réellement, ce que nous faisons et dans quel but. A bientôt.

JCM 59

NECROLOGIE

Au cours de ces derniers mois, nous avons appris le décès de quelques amis, notamment Marcel Allais (43) que tous connaissaient, directement pour les anciens, et indirectement, pour les plus jeunes, par le biais de ses articles et de ses contes de Noël qu'il nous proposait régulièrement lors des préparations de nos périodiques « Contact » ; Guy Tellier (50) et son épouse sont décédés à quelques mois d'écart ; Madame Domise, épouse de Fernand (43) nous a quittés elle aussi, ainsi que Pierre Monier (44). Notons aussi que Paul Besançon (59) a perdu sa mère et que Pascal Chabot (76) a perdu son père. A ces amis et aux familles des amicalistes disparus, l'amicale renouvelle ses sincères condoléances.

JCM 59

Contact n° 114	
Directeur de Publication:	
M. Antoni (79) - Tél. 01 42 23 78 79	
Comité de Publication:	
Contact : J.C. Gédalge (61) - J.C. Mille (59)	
A.Louis (75) - J.Logan (64) - D.Chemin (84)	
Site Web : C. Maréchal' - O.Elineau (85)	
Photos : P.Besançon (59)	
Impression:	
Reprographie Paris Nord	
Sommaire :	
Mot du Président	Page 1 à 2
Edito - Nécro	Page 3 et 4
Info - Séance de travail Dijon	Page 5 à 8
Sortie Dijon	Page 9 à 11
CR Activités AAA	Page 12

Votre santé a de l'énergie, votre mutuelle aussi !

Les tarifs privilégiés d'une mutuelle et des remboursements renforcés

Un minimum de formalités pour un maximum d'efficacité

Des services qui vous facilitent la vie

Mutuelle Générale de la Côte (MGC) logo

Devis Express
0 805 02 06 75 • www.m-g-c.com
appel gratuit depuis un fixe

Mutuelle soumise aux dispositions des Livres I et II du Code de la Mutualité. Inscrite au Registre National des Mutuelles sous le numéro 775678550. SIRET 775678550 001 43. APE 660G.

INFORMATION

Par décret n° 2008-639 du 30 juin 2008 relatif au régime spécial de retraite du personnel SNCF, aux rémunérations à prendre en compte pour la détermination du montant de la pension, indépendamment des éléments repris dans l'article 14, s'ajoute la majoration salariale exceptionnelle de traitement, égale à 0,25% par trimestre d'apprentissage accompli à la SNCF, cotisé et validé au régime général, dans la limite de huit trimestres, qui est attribuée à l'âge d'ouverture du droit de pension, à compter du 1^{er} juillet 2010, aux anciens apprentis présents dans l'entreprise au 30 juin 2008 et qui ne relèvent pas des dispositions du IV de l'article 35.

Dans les dispositions transitoires, cet article 35 dans son point IV, précise que par dérogation au « d » de l'article 2 du décret du 7 mai 2007, les personnes dont le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation conclu avec la SNCF est en cours au 1^{er} juillet 2008 sont affiliées, uniquement pour le risque vieillesse, à la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF à compter de cette date et bénéficient de la validation gratuite, pour la détermination du droit et le calcul de la pension, de leur période d'apprentissage ou de professionnalisation antérieure à cette date.

Pour de plus amples informations, se reporter au décret sus nommé ou aux spécialistes ressources humaines de vos établissements.

Extrait du document transmis par Jean Luc Louviot (73)

JCM 59

Compte-rendu de la séance de travail de DIJON le 22 mai 2010

Une vingtaine d'amicalistes ont participé à cette réunion, au cours de laquelle ont été évoqués les points suivants :

Nouvelles de l'amicale

Après le rappel du décès, survenu en début d'année, de Marcel Allais, figure bien connue de notre association, JC. Mille a donné des nouvelles d'André Colinet qui, victime récemment d'une chute en jardinant, est actuellement hospitalisé à Tours avec une fracture du fémur. Opéré quelques jours après sa chute, André se remet doucement et compte sortir d'ici quelques jours pour se remettre définitivement à son domicile. Une petite carte signée de tous lui manifesterà notre amitié et nos souhaits de rapide rétablissement.

M. Reybardy, qui devait nous rejoindre pour cette réunion, s'est excusé, arrivant tout juste d'un voyage qui l'a pas mal fatigué. Il s'est toutefois joint à nous pour le déjeuner du lendemain.

Assemblée générale du 25 septembre 2010

JC. Mille et le trésorier ont fait part des grosses difficultés qu'ils rencontrent concernant l'organisation du repas de la prochaine AG. Si un accord de principe semble nous avoir été donné quant à la possibilité de confectionner le déjeuner de notre réunion d'AG, un gros doute subsiste actuellement concernant l'identité du chef cuisinier, l'amicale ne pouvant pas se permettre de fournir une prestation de restauration qui ne soit pas irréprochable. En conséquence, JC. Mille, le secrétaire général et le trésorier vont essayer de s'assurer que cette solution de restauration pourra bien présenter toutes garanties de réussite.

Si tel n'était pas le cas, une solution de repli autour du traiteur ayant œuvré l'an dernier devrait être recherchée, posant toutefois le problème de la disponibilité d'une salle à un prix raisonnable.

Suites de nos propositions à l'entreprise concernant la formation des opérateurs SEG.

JC. Mille a rappelé les raisons ayant engagé l'amicale à constituer un groupe de travail chargé d'établir, d'abord, un constat des difficultés rencontrées vis à vis de la formation de ces opérateurs, eu égard aux évolutions tant technologiques qu'organisationnelles et, ensuite, d'élaborer des propositions susceptibles d'améliorer la situation.

Rappelons que le constat qui s'était principalement dégagé découlait de l'inadaptation du Bac Pro MSMA à nos besoins effectifs, compte tenu de son orientation plus mécanique qu'électrique, d'une part, et de l'importance de plus en plus marquée des besoins de connaissances des opérateurs dans les domaines électroniques et informatiques, d'autre part.

Après que les difficultés qui nous étaient rapportées aient été confirmées par des interviews réalisées sur le terrain et ayant, par ailleurs, pris note de la décision de l'Education Nationale de mettre en place une formation au Bac Pro en trois années à partir de la classe de Troisième, le groupe de travail a proposé les aménagements suivants :

- remplacement du Bac Pro MSMA par un Bac Pro MEI avec une option spécifique Infra, en alternance entre un établissement de l'EN et l'entreprise (centre de formation + terrain), en trois ans, permettant d'obtenir, après complément de formation, l'obtention de l'agrément de « mainteneur sur installations à technologie traditionnelle »,

indispensable à toute pratique du métier d'opérateur SEG,

- mise en œuvre d'une formation complémentaire d'une année, orientée spécifiquement vers les transmissions et l'informatique, destinée aux opérateurs chargés d'intervenir sur les postes à technologies informatisées, CCR, etc.. Cette formation pouvant s'adresser aussi bien aux ex-apprentis qu'aux agents recrutés de l'extérieur, étant entendu que les uns comme les autres doivent au préalable disposer de l'agrément « technique traditionnelle ».

M. Antoni a rencontré les responsables de la formation de l'Infra, ainsi que des représentants de la fonction RH, à qui il a remis et développé, à la mi 2009, nos propositions. Celles-ci lui ont paru avoir été bien accueillies et une évocation de participation de l'amicale à un groupe de travail à mettre en place au niveau de l'Infra a même été formulée.

Ceci dit, de récents éléments ont été recueillis de diverses sources, qui nous amènent à fortement nous interroger quant à l'avenir de l'apprentissage à l'Infra et aux suites positives des propositions que nous avons récemment formulées.

En effet, l'entreprise vient de s'apercevoir que la situation des départs en retraite, avec les incertitudes qu'entraîne le nouveau dispositif actuel, fait que l'entreprise va manquer, dès 2010, de 200 à 350 opérateurs SEG sur les trois ou quatre ans à venir. La situation est donc très préoccupante, et il est patent que les recrutements afférents effectués ces toutes dernières années ne permettront pas de disposer d'agents totalement formés dans les délais ainsi impartis.

Par ailleurs, circonstance aggravante, les résultats positifs obtenus par les candidats apprentis opérateurs à l'issue de leur formation au centre de Marseille ne sont que de l'ordre de 25%, alors qu'ils voisinent 75% au Moulin-Neuf ou à Toulouse (1). L'une des causes apparemment responsable de ces mauvais résultats semblerait résider dans l'absence d'hébergement sur place. Devant ce constat, l'entreprise a d'ores et déjà décidé de ne plus former d'opérateurs en alternance à Marseille.

Devant cette situation et l'urgence du problème, il semblerait que l'entreprise serait décidée à laisser à chacun des trois territoires (zones plus ou moins comparables aux ex-réseaux) le soin d'effectuer son propre recrutement et à privilégier le recrutement sur titre de candidats déjà titulaires du Bac Pro MEI « classique », à qui serait donné, sur chaque territoire (centres de Marseille, Toulouse et Moulin-Neuf ou Amiens) une formation d'une année intégrant les techniques du SES et un complément aux technologies informatisées du type que ce que nous avons proposé.

Il est évident que ces informations, qui demanderont bien sûr à être confirmées officiellement, à la fois nous surprennent car elles feraient fi des engagements pris par l'entreprise par la signature du contrat pluri annuel de formation, et nous désolent totalement car, au nom de difficultés conjoncturelles de personnel - certes délicates - elles semblent sonner le glas des formations en alternance et plus particulièrement par l'apprentissage au SES.

Nous en sommes d'autant plus navrés que, considérant déjà comme un effet négatif le fait que l'EN ait décidé de réduire d'une année le temps de formation au Bac Pro,

nous estimions que le fait de recruter des jeunes au niveau de la fin de Troisième constituait incontestablement pour l'entreprise - et ce depuis plus de soixante ans - un avantage indéniable de qualité et de motivation, attesté par le nombre des ex apprentis SES des diverses écoles ayant occupé des postes de cadres et de cadres supérieurs ou qui en sont titulaires actuellement.

Il nous apparaît par ailleurs peu réaliste d'espérer rendre opérationnels en une année des opérateurs recrutés sur Bac Pro MEI. Nous ne mettons pas en cause l'étendue des compétences professionnelles acquises à l'issue de leur formation de trois ans, mais dont il apparaît patent que la spécificité ferroviaire et signalisation sera, au départ, totalement étrangère. Or, celles-ci s'acquièrent à la longue, sur le terrain et par la pratique. Aussi une formation complémentaire sera-telle nécessaire (formation calquée a priori sur celle des ATEF au transport).

Aussi, toujours aussi attachés au respect des notions de sécurité, nous ne souhaiterions pas que la pression découlant de besoins mal identifiés d'effectifs amène à une moindre exigence des capacités des agents en ce domaine qui a toujours constitué l'une des bases de la reconnaissance de la SNCF en tant que l'une des plus grandes et des plus fiables entreprises mondiales de transport ferroviaire.

Un autre sujet nous semble également préoccupant, constitué par le souhait évoqué par des industriels, notamment dans le cadre des PPP (Partenariat Privé Public) de réalisation des opérations d'entretien, souvent constructeurs. Elles espèrent ainsi maintenir et conserver les opérations à valeur ajoutée des installations qu'elles livrent de plus en plus souvent « clés en mains », (black box). Il existe, là aussi, un risque de déqualification de la fonction d'opérateur, celui ci pouvant, à terme,

se voir confiner dans les opérations de maintenance subalternes et d'y perdre ainsi une partie des compétences exigées par le métier.

A ce propos, nous considérons indispensable que les agents appelés à travailler dans les postes à techniques informatisées, CCR, etc... continuent à rester régulièrement en contact avec les installations du terrain. Rappelons d'ailleurs ici que notre proposition de formation spécifique à ces installations comportait l'obligation de disposer précédemment de l'agrément aux installations aux technologies traditionnelles.

A l'issue des échanges avec les participants, il a été décidé de présenter à notre nouveau Président d'Honneur la question suivante, en vue d'une réponse lors de l'AG du 25 septembre prochain :

« L'Amicale des Anciens Apprentis de l'école SES NORD, dont bon nombre de ses adhérents ont rempli tout au long de leur carrière des fonctions au sein du dispositif de formation dans l'entreprise, s'inquiète de diverses informations circulant actuellement, qui laisseraient penser que l'Infra, envisagerait de supprimer la formation d'opérateurs SEG en alternance par l'apprentissage et, potentiellement, d'externaliser un certain nombre de tâches relevant de la maintenance SES (notamment de systèmes informatiques centralisés liés à la signalisation dans le cadre des PPP). Une « mention complémentaire SES », dont nous ignorons le contenu serait enseignée en alternance et formerait les opérateurs aux techniques traditionnelles et informatiques. Nos adhérents restant très attachés à ce que l'entreprise continue à assurer le niveau de sécurité qui lui a permis, depuis de très nombreuses années, de demeurer l'un des leaders incontesté sur ce domaine parmi les entreprises ferroviaires mondiales, et rappelant que le dispositif d'apprentissage a permis depuis, plus de soixante ans, de

fournir une grande partie des cadres du SES, nous avons entrepris une réflexion sur les aménagements susceptibles d'être apportés au dispositif de formation des opérateurs SEG, réflexion que nous avons portée à votre connaissance courant 2009.

C'est pourquoi, inquiets de ces informations, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir, lors de notre assemblée générale du 25 septembre prochain, nous apporter des informations concernant la politique envisagée ou retenue par l'Infra pour les court et moyen termes en matière de maîtrise de la maintenance SES, ainsi que les aménagements au dispositif de formation des opérateurs qui pourraient en découler. »

C'est pourquoi, inquiets des informations qui circulent actuellement, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir, lors de notre assemblée générale du 25 septembre prochain, nous apporter des informations concernant la politique envisagée ou retenue par l'Infra pour les court et moyen termes en matière de maintenance SES, ainsi que les aménagements au dispositif de formation des opérateurs qui pourraient en découler. »

(1) Ce qui signifie que les 75% ou 25% des populations initiales ne sont pas embauchés par l'entreprise.

RAPPEL :
**Prochaine Assemblée
Générale le 25 Septembre
2010 au CFV du MOULIN
NEUF**

SORTIE DES 22 ET 23 MAI 2010 A DIJON

Le temps d'un week-end, nous nous sommes retrouvés à 43 amis, amicalistes et épouses, à Dijon, la cité des ducs de Bourgogne, pour une sortie baptisée « séance de travail », admirablement préparée par Jean Louis Dupire (62) et Christian Dugny (75).

Dès le regroupement assuré et notre installation à l'hôtel IBIS, nous avons rejoint la guide, prénommée Carmen, chargée de nous accompagner sur la route des grands crus de Bourgogne. Initialement conçue par des moines, cette route traverse 6000 hectares de vignes, agrémentés ici et là de quelques « clos », implantés dans une configuration argilo-calcaire alluvionnaire (la mer occupait cette région il y a de cela 600 millions d'années). Cheminant parmi des terrains plus ou moins pentus dénommés « la montagne », les sommets culminent à 300 mètres maximum, plantés de cépages chardonnay, pinot noir, aligoté ou gamay, nous avons admiré les très beaux et très fleuris villages de constructions en pierre, les Côtes de Nuits que sont Fixin, Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny, Vougeot, Vosne-Romanée et Nuits-Saint-Georges, précédant l'annonce des Côtes de Beaune que chacun se promet d'aller visiter ou revoir un jour prochain.

Au cours du trajet, Carmen nous a rappelé le principe de dégustation des grands vins selon la Pyramide qualitative, à savoir de la base au sommet : les vins de région puis ceux des villages, suivis par les premiers crus domaines, pour terminer par les grands crus, et ce en commençant par les blancs.

La visite du château de Clos de Vougeot fût très intéressante sur les plans architectural et historique vinicole ; en effet, outre les hauts bâtiments charpentés de chêne, les pressoirs manuels manœuvrés par les moines de l'époque restent impressionnants.

Pour ce qui est du vin, un seul grand cru, issu de la production de plusieurs dizaines de viticulteurs avec l'inconvénient d'obtenir des qualités différentes !

Le nec plus ultra de ces crus bourguignons concerne la célèbre appellation Romanée-Conti, vin mythique élevé à partir d'une vigne de 1,6 hectare, dont le prix d'une bouteille 2009 atteint 6000 euros !

A Nuits Saint Georges, nous avons visité les caves Morin, dont le premier propriétaire était un esclave Maure affranchi, où sont entreposées de nombreuses barriques de 228 litres de marc et de vin ; nous y avons dégusté divers crus locaux terminant par un excellent Nuits Saint Georges village de 2006. Malgré la fraîcheur de la cave et la chaleur extérieure, nous sommes tous revenus vers Dijon dans de très bonnes conditions !

Sur ce chemin du retour, nous avons appris que la moutarde, apparue en France en 1256, provenait de Byzance et fut longtemps composée de graines noires et de verjus de raisin. Sous Louis XIV, Maille remplaça le verjus de raisin par du vinaigre. Finalement notre moutarde se compose de vin blanc, de graines noires (aujourd'hui importées du Canada), de sel et d'eau.

On ne peut aller à Dijon sans parler et sans déguster le célèbre Kir, créé par le Chanoine Kir, en mélangeant 1/3 de crème de cassis et 2/3 d'aligoté.

Un dicton régional dit que « le vin se boit et l'eau se pisse » (sans doute une référence aux Hospices de Beaune !).

Après notre retour à l'hôtel, et pour clore cette première journée de découverte, les dames sont allées, pour la plupart, découvrir le jardin Darcy, troisième jardin de France par sa beauté, paraît-il, après ceux de Paris et de Montpellier !

Quant aux amicalistes, nous nous sommes réunis pour aborder les problèmes du moment concernant l'acquisition des compétences, tout en évoquant une certaine inquiétude quant au devenir des opérateurs de maintenance

et plus encore sur la pérennité de l'apprentissage.

Le résumé de cette séance de travail qui met en exergue la question à poser à notre Président d'Honneur lors de notre 60^{ème} assemblée générale, est repris page 5 de ce Contact.

Au terme de cette réunion, un délicieux dîner nous attendait, original et léger: duo d'œufs pochés au crémant, dos de cabillaud à la crème de ciboulette, fromages et tarte tatin, le tout arrosé d'un Chardonnay 2007 et d'un Bourgogne Pinot noir de Bligny les Beaune 2008.

Après une nuit réparatrice, Gaëlle, notre nouvelle guide, nous attendait à 10 heures pour nous faire découvrir le centre historique de Dijon.

A Dijon, ville devenant importante au 11^{ème} siècle, car capitale des Ducs de Bourgogne, Capétiens puis Valois, l'église Saint- Bénigne fut construite à cette époque ; détruite en 1137 par un gigantesque incendie, elle fut reconstruite au 12^{ème} siècle, suivant une architecture gothique, avec une rotonde à trois niveaux ; cette rotonde fût elle-même détruite en 1793 lors de la transformation de l'église en cathédrale ; une flèche de 97 mètres fut ajoutée au 19^{ème} siècle.

Partant de Saint-Bénigne, en suivant les remparts fictifs puisque complètement supprimés, nous nous sommes dirigés vers l'église Notre-Dame en passant par l'Arc de triomphe, dit porte Guillaume, en hommage à Guillaume Volpiano, l'un des constructeurs de la cathédrale Saint- Bénigne, puis par la place Grangier où Louis XI avait fait construire un château pour ses gens d'armes afin de sécuriser la ville ; en effet celle-ci était alors en proie à quelques convoitises, suite au départ vers l'Autriche, afin de s'y marier, de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire tué à la bataille de Nancy.

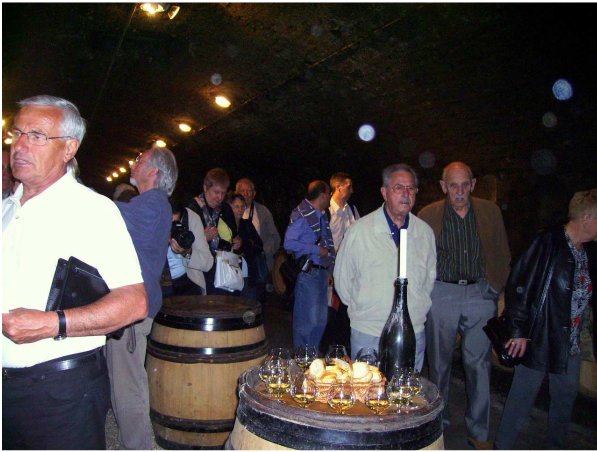
Continuant notre balade, tout en écoutant les explications de Gaëlle, nous découvrons l'église Notre-Dame, construite entre 1220 et 1250, spectaculaire par sa façade, notamment par les chimères refaites au 19^{ème} siècle. Au grès des petites rues du vieux Dijon, nous pouvons admirer et photographier sans retenue la maison « millième » du 15^{ème}, l'hôtel de Vogüe, hôtel particulier du 17^{ème} pour arriver au Palais des Ducs de Bourgogne où sont nés trois rois de France parmi lesquels Jean le Bon dont la statue est érigée dans le parc jouxtant l'entrée arrière du Palais ; au 17^{ème} siècle, l'architecte Mansard, a, là aussi, démontré son talent en dessinant les plans de la cour d'honneur .

Cheminant par les rues bordées de résidences bourgeoises, nous avons rejoint l'hôtel restaurant où nous attendait encore un excellent repas, composé de jambon persillé dijonnaise, d'une fricassée de bœuf à la bourguignonne, de fromages régionaux et d'un vacherin cassis, le tout bien sûr arrosé de bons vins du cru. A noter que Monsieur Reybardy, l'un des fondateurs de notre Amicale, nous a rejoints pour ce repas, ce qui a fait très plaisir à tous, plaisir partagé si j'en crois l'intéressé.

Comme toute bonne chose a une fin, vint le moment de se séparer, la plupart d'entre nous rejoignant la capitale. Ce fut un excellent week-end, et merci encore aux organisateurs.

Compte-rendu fait par JCM 59





Compte-rendu des activités du Comité de l'AAA

Depuis notre AG 2009, cinq réunions de Comité ont été programmées et réalisées.

Après le bilan de l'assemblée générale 2009, réussie et positive, les activités du Comité au cours de cette année ont été essentiellement consacrées aux préparations de la séance de travail de Dijon et de l'assemblée générale 2010 ; ces deux évènements, majeurs pour notre amicale, notamment l'AG, ont demandé beaucoup de temps et d'énergie pour les organisateurs, compte-tenu de certaines difficultés matérielles.

Par ailleurs, nous avons mis en place une campagne de présentation de notre association aux jeunes ex-apprentis, avec une lettre du Président, un exemplaire des statuts, une plaquette de présentation de l'Amicale et une fiche d'inscription nominative ; nous espérons pouvoir faire un bilan de cette campagne au cours de la prochaine année 2010/2011.

A la suite des travaux du groupe « formation », le Président, Marc Antoni, contacte régulièrement les dirigeants de l'Entreprise pour connaître les suites envisagées et/ou données à nos préconisations ; ce point sera développé au cours de notre 60^{ème} AG par le Président d'Honneur, consécutivement à la question rédigée lors de la séance de travail du 22 mai qui reflète, elle, l'inquiétude de nombreux amicalistes quant au devenir du métier d'opérateur de maintenance SNCF, du niveau de compétences de ces derniers et du niveau de sécurité de nos installations. Sur le plan administratif, nous avons rafraîchi nos statuts et notre règlement intérieur ; ceux-ci seront disponibles dès notre prochaine AG.

JCM 59

